



RECUEIL DES ENGAGEMENTS DU CANADA AUX ACCORDS ET INSTRUMENTS INTERNATIONAUX SUR L'ENVIRONNEMENT

Protocole d'entente entre la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) du département du Commerce des États-Unis, et le ministère de l'Environnement du Canada (ECC) concernant la collaboration sur les conditions atmosphériques, le climat et d'autres systèmes terrestres en vue d'améliorer la santé, la sécurité et la prospérité économique

CATÉGORIE DU SUJET :
Météorologie

TYPE D'ACCORD / D'INSTRUMENT :
Canada - États-Unis

FORME :
Protocole d'entente

ÉTAT :

- Renouvellement du protocole d'entente signé par le Canada le 11 septembre 2018.
- En vigueur à l'échelle internationale depuis le 13 septembre 2018.
- Fera l'objet d'un examen de pertinence tous les trois ans et viendra à échéance le 13 septembre 2028.

MINISTÈRE RESPONSABLE ET MINISTÈRES PARTENAIRES :

Responsable : Environnement et Changement climatique Canada

Partenaires : Agriculture et Agroalimentaire Canada et Pêches et Océans Canada.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Liens Web :

- [Information météo du gouvernement du Canada](#)
- [National Oceanic & Atmospheric Administration \(NOAA\) \(en anglais\)](#)
- [North American Climate Services Partnership \(en anglais\)](#)

Personnes-ressources :
[Informatheque d'ECCC](#)

L'ÉDITION DU RECUEIL :
Janvier 2020

RÉSUMÉ EN LANGAGE CLAIR

Ce protocole d'entente est important parce qu'il facilite la coopération entre le Canada et les États-Unis quant aux activités qui contribuent à l'amélioration des prévisions et des informations météorologiques et hydriques.

OBJECTIF

Ce protocole d'entente énonce les responsabilités respectives concernant la collaboration sur la température, le climat et d'autres systèmes terrestres de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) et d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) en vue d'améliorer la santé, la sécurité et la prospérité.

ÉLÉMENTS PRINCIPAUX

Le protocole d'entente, reconnaissant la collaboration de longue date entre les participants, vise à faciliter les échanges d'information, de technologie et de méthodes de gestion, ainsi qu'à mettre en place un mécanisme de coordination des activités à venir.

EXPECTED RESULTS

Il est prévu que cet accord vise à :

- accroître et à optimiser les capacités des programmes des deux pays;
- favoriser les efforts conjoints pour résoudre des problèmes communs;
- éviter le chevauchement non planifié des tâches;
- favoriser la compatibilité des méthodes de collecte, d'analyse, d'archivage et de diffusion des données et des résultats de sorte qu'il soit possible d'y accéder, de les analyser, de les intégrer, de les comparer ou de les regrouper, le cas échéant;
- soutenir les observations et les évaluations terrestres.



PARTICIPATION DU CANADA

Le protocole d'entente revêt une grande importance pour le Canada, car il officialise notre coopération de longue date avec la NOAA, avec qui nous devons partager des données essentielles en temps réel pour produire des prévisions et des alertes météorologiques destinées aux Canadiens. Il s'agit aussi d'un outil de collaboration qui permet d'améliorer la recherche, la surveillance, les produits et services fournis aux citoyens et aux institutions concernant la température, l'eau, le climat, la qualité de l'air et les glaces.

Le protocole d'entente est mis en œuvre au Canada par l'entremise d'un comité directeur de coopération, coprésidé par le sous-ministre adjoint du Service météorologique du Canada (SMC) et un directeur de la NOAA. Les coprésidents ont un mandat de deux ans afin d'assurer une rotation entre les secteurs d'activité (service météorologique, service par satellite, service et recherche océanographiques). Le comité est formé de hauts fonctionnaires du SMC et de diverses directions générales d'Environnement et Changement climatique Canada (Direction générale des sciences et de la technologie, par exemple) et d'autres ministères (notamment Agriculture et Agroalimentaire Canada), ainsi que de gestionnaires des secteurs d'activité de la NOAA. Le Comité directeur de coopération se réunit tous les six mois pour dresser un état des lieux des activités bilatérales définies dans le cadre d'un plan de travail sur deux ans.

RÉSULTATS ET PROGRÈS

Activités

Un nouveau plan de travail (2019-2020) a été approuvé en mai 2019. Le plan comprend les thèmes du climat, de l'Arctique, des prévisions maritimes, de l'hydrologie des prévisions écologiques, des opérations de surveillance intégrées et des services de soutien à la prise de décisions fondées sur les incidences (maintenant désigné « Soutien à la prise de décisions sur l'environnement »).

Rapports

Le Comité directeur de coopération présente un rapport bisannuel sur les réalisations, dans lequel figurent les résultats de tous les projets. Voici quelques données du rapport 2016-2018 : 11 activités sont passées à l'étape suivante; 1 a pris fin et 17 continueront à évoluer au cours des six prochains mois. En annexe du rapport intégral, chaque thème a formulé ce qui suit :

- CLIMAT : Élaboration et fourniture de nouvelles informations sur le climat pour les deux pays.

- SERVICES MARITIMES : Avancement du concept d'un produit uniifié de prévision maritime pour les Grands Lacs.
- SERVICES D'HYDROLOGIE : Activités de modélisation et de prévision en appui au cadre d'information et de soutien décisionnel nécessaire à la sécurité de l'eau, à la prévision des paramètres hydrologiques extrêmes, et à l'approvisionnement suffisant en eau de qualité pour satisfaire aux besoins humains et assurer la santé de l'écosystème.
- PRÉVISION ÉCOLOGIQUE : Élaboration de nouveaux produits expérimentaux et opérationnels liés à la prolifération d'algues nuisibles et à l'hypoxie dans le lac Érié.
- SURVEILLANCE INTÉGRÉE : Mettre l'accent sur les leçons à retenir et appliquer celles-ci à chacune des activités de surveillance réalisées par les organisations.
- SOUTIEN À LA PRISE DE DÉCISIONS : Des travaux ont été réalisés dans le créneau de l'amélioration des messages portant sur les températures extrêmes et de la communication des effets connexes sur la santé.

Résultats

Tel qu'il est mentionné précédemment, la collaboration dans le cadre de ce protocole d'entente a permis à ECCC et à la NOAA de consolider leur collaboration au chapitre scientifique et technique et, partant, d'améliorer l'efficience des programmes opérationnels (prévisions météorologiques, climatologiques et de l'état des glaces), ce qui représente un avantage direct pour la société. Cette collaboration a de plus amélioré la capacité de recherche sur la météorologie ainsi que sur les enjeux liés à l'eau et au climat. En outre, elle a rehaussé la coordination des prévisions transfrontalières dans les secteurs maritimes et des Grands Lacs, et renforcé la participation mutuelle à des forums internationaux comme celui de l'Organisation météorologique mondiale et du Conseil de l'Arctique.

Annexe au PE

L'annexe de l'Entente de collaboration du Service des glaces de l'Amérique du Nord, qui porte sur la fourniture de données sur les glaces aux intervenants pertinents des deux pays, a été rédigée afin d'élaborer des systèmes collaboratifs et de favoriser le partage de données entre le Canada et les États-Unis.

Cette annexe appuie la fourniture d'un ensemble harmonisé de produits et de services offrant des



informations sur les glaces présentes dans les eaux nord-américaines et les eaux internationales adjacentes. Ces produits et services visent à répondre aux besoins des utilisateurs, à assurer la navigation sécuritaire de ces derniers et à faciliter la prise de décisions lorsque les glaces constituent un danger.

L'annexe présente les responsabilités du Centre national des glaces des États-Unis (U.S. National Ice

Center) de la National Oceanic and Atmospheric Administration et de la garde côtière américaine, du Service canadien des glaces du Service météorologique du Canada et de la Patrouille internationale des glaces de la garde côtière américaine à l'intérieur du Service des glaces de l'Amérique du Nord (SGAN).